



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation de la prématurité en France

Question écrite n° 15113

Texte de la question

M. Emmanuel Mandon alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, sur la situation de la prématurité, première cause de mortalité infantile en France. Il rappelle que chaque année, ce sont 50 000 enfants qui naissent prématurément dans le pays. Particulièrement vulnérables, ils nécessitent des soins hautement spécialisés dès leur premier souffle et un accompagnement de long terme médical et médico-social pour faire face aux complications. Ces premiers mois après l'accouchement représentent une période sensible pour le développement de l'enfant mais aussi peuvent avoir des conséquences dommageables tout au long de sa vie d'adulte. Il apparaît ainsi que le taux de mortalité infantile ne cesse d'augmenter dans le pays depuis plusieurs années, passant depuis 2020 de 3,6 à 4,1 décès pour mille naissances en 2024, selon une étude de l'INSEE. Un rapport de la Cour des comptes a fait ressortir des risques périnataux importants avec des fortes inégalités territoriales et sociales. En dépit des moyens financiers engagés, les actions menées n'ont pas permis d'améliorer la sécurité et la qualité des soins. Les mesures de prévention sont insuffisantes. Le manque de coordination des professionnels de santé ne permet pas d'accompagner les parents convenablement. Un récent colloque organisé par SOS Préma et la Société française de néonatalogie « Quelle place pour le nouveau-né en France en 2026 ? » a appelé à des « réponses adaptées, concrètes et durables ». Partageant l'émotion des familles touchées, il lui demande si elle a l'intention de prendre des mesures pour porter remède rapidement aux causes de situations humainement inacceptables, notamment en s'inspirant des préconisations de la Cour des comptes.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Mandon](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15113

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2026](#), page 4059